

NOTE D'INFORMATION INSCRIPTION SCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2021

A L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE / ECOLE PRIMAIRE

L'inscription à l'école maternelle concerne :

- **Les enfants nés en 2018**, c'est donc une première inscription à l'école maternelle
- **Nouveaux habitants** sur la commune donc arrivant d'une autre école, quel que soit le niveau scolaire

L'inscription à l'école élémentaire concerne :

- **Les enfants de la Grande Section de l'école Maurice SAQUER** qui passent en CP, c'est donc une première inscription en élémentaire en CP
- **Nouveaux habitants sur la commune** donc arrivant d'une autre école, quel que soit le niveau scolaire.

ATTENTION !

-  **Tous les enfants déjà inscrits à l'école Thomas PESQUET de Gratentour n'ont pas besoin de réinscription** le passage d'un niveau à l'autre se fait automatiquement.
- Les enfants déjà inscrits à l'école Maurice SAQUER de Gratentour **en petite section et en moyenne section** (Maternelle) n'ont pas besoin de réinscription, le passage d'un niveau à l'autre se fait automatiquement.
- Les enfants déjà inscrits à l'école Maurice SAQUER de Gratentour (Elémentaire) en **CP, CE1, CE2, CM1** n'ont pas besoin de réinscription, le passage d'un niveau à l'autre se fait automatiquement.

La cantine, le Périscolaire et le Centre de loisirs

- **La cantine :** Les inscriptions doivent se faire pour chaque année quel que soit le niveau scolaire de votre enfant (voir note règlementaire en pièce jointe).
- Pour le centre de Loisirs : (voir note du Centre de Loisirs en pièce jointe)

INFO : Pour recevoir les informations de la mairie en direct n'hésitez pas à vous inscrire sur le site sécurisé via le lien suivant : <https://groups.google.com/forum/#!forum/gratentour/join>

INSCRIPTION ET ADMISSION SCOLAIRE

- Dossier complet à déposer [avec toutes LES PIECES OBLIGATOIRES](#) dans la boîte aux lettres de la Mairie

PIECES OBLIGATOIRES POUR L'ADMISSION

- Fiche de renseignement remplie avec photo d'identité
- Copie du Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (la facture de portable n'est pas acceptée)
- Certificat de radiation pour les enfants changeant d'école (*nouveaux habitants sur la commune donc arrivant d'une autre école*)
- Copie du carnet de vaccination (vaccination obligatoire : **voir calendrier**)
(*Décret no 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire*)
- Dans le cas de séparation des parents, une copie du jugement rendant compte de l'application de l'autorité parentale
- Dans le cas d'un exercice limité de l'autorité parentale, une copie du jugement explicitant les dispositifs relatifs à cette autorité parentale
- Fiche de cantine *La fiche cantine est à retourner même si votre enfant ne mange pas à la cantine*

ATTENTION : sans la totalité de ces documents l'admission ne sera pas validée

- Le dossier de votre enfant sera validé par l'autorisation du Maire et transmis à la directrice de l'école à laquelle votre enfant est affecté.

L'affectation à l'école Maurice Saquer ou Thomas Pesquet se fait en fonction du secteur géographique sauf dans le cas de contraintes des effectifs.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des rues du secteur affecté à l'école Thomas Pesquet, par déduction les rues non listées sont affectées à l'école Maurice Saquer.

- Pour finaliser votre dossier en procédant à l'admission de votre enfant dans l'un des établissements scolaires, la Directrice concernée vous contactera pour prendre rendez-vous avec vous.

Les coordonnées du directeur et des directrices à utiliser après l'admission :

Pour l'école Maurice SAQUER

- Directrice de l'école Maternelle : **Mme FERNANDEZ Béatrice** : 05 34 27 94 02
- Directeur de l'école Élémentaire : **M. FOURNIER David** : 05 34 27 94 00

Pour l'école THOMAS PESQUET

- Directrice de l'école Primaire THOMAS PESQUET
(Maternelle et Élémentaire) : **Mme PIQUET-CORSINI Sabine** : 05 82 95 29 22

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

année scolaire 2021/2022

 Ecole maternelle Maurice SAQUER Ecole primaire Thomas Pesquet Ecole élémentaire Maurice SAQUER**Commune de GRATENTOUR****ELEVE :**

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance (commune et département) : _____

Sexe : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

PHOTO
obligatoire**PARENT A :** (Père/Mère/Tuteur – rayer la mention inutile) **Civilité :** Monsieur Madame **Autorité parentale O/N**

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Profession : _____

Catégorie Socio-Professionnelle (code) : _____ (se référer à la liste jointe pour déterminer le code correspondant à votre situation)

N° de tél : (fixe) _____ (portable) _____ (travail) _____

Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse postale aux associations de parents d'élèves oui non.**J'accepte de communiquer mon adresse courriel aux associations de parents d'élèves** oui non.**PARENT B :** (Père/Mère/Tuteur – rayer la mention inutile) **Civilité :** Monsieur Madame **Autorité parentale O/N**

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Profession : _____

Catégorie Socio-Professionnelle (code) : _____ (se référer à la liste jointe pour déterminer le code correspondant à votre situation)

N° de tél : (fixe) _____ (portable) _____ (travail) _____

Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse postale aux associations de parents d'élèves oui non.**J'accepte de communiquer mon adresse courriel aux associations de parents d'élèves** oui non.**SITUATION FAMILIALE :** mariés, vie maritale célibataire divorcés, séparés veuf (ve)

Situation particulière : _____

Médecin de famille : _____ Téléphone : _____Votre enfant porte-t-il des lunettes : oui non Si oui, doit-il les porter à l'extérieur ? oui non

Prise en charge (orthophonie, psychomotricité, psychologue, orthoptie ou autre) : _____

Observations (médicales ou autres) : _____

FRERES ET SŒURS :

Nom	Prénom	Date de naissance

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : (en plus des représentants légaux)

(dans un ordre prioritaire)

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone		
			Domicile	Portable	Travail

POUR LA MATERNELLE :

**PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT
A LA SORTIE DE L'ECOLE:** (même occasionnellement)

Nom	Prénom	Lien : nounou, membre de la famille, ami ...

AUTORISATIONS :

Je soussigné(e), _____, responsable de l'enfant _____,

Autorise	N'autorise pas	
		Les enseignants à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques.
		Le transfert à l' hôpital par un service d'urgence pour que puisse être pratiqué, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur mon enfant.
		Mon enfant à manger les plats cuisinés et préparés en classe dans le respect des allergies signalées.
		A prendre part aux sorties à pied sur Gratentour avec les enseignantes et les accompagnateurs nécessaires pour l'année scolaire en cours

Signature : _____

CANTINE ET GARDERIE : (Estimation préliminaire)

Attention : Ce document ne sert qu'à renseigner l'enseignant, il ne dispense en aucun cas de l'inscription en mairie, aux services de cantine et de garderie. Ces inscriptions sont vivement conseillées car en cas de retard de l'adulte, l'enfant est automatiquement transféré à la cantine ou à la garderie.

Mangera à la **cantine** :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi occasionnellement

Ira à la **garderie du matin** :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi occasionnellement

Ira à la **garderie du soir** :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi occasionnellement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé	Code *	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITÉS	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYÉS			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprises		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements



PERISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS

Groupe Scolaire Maurice SAQUER

Informations & Démarches

L'accueil périscolaire (ou C.L.A.E.) du Groupe Scolaire Maurice SAQUER accueille les enfants de classe maternelle et de classe élémentaire, qui y sont scolarisés, les matins avant l'école, les midis lors de la pause méridienne et les soirs après l'école en période scolaire.

L'accueil du mercredi après-midi et des vacances scolaires se déroulent aussi au Centre de Loisirs, rue de Mance, dans les locaux du Groupe Scolaire Maurice SAQUER.

Les enfants retrouveront les animateurs du Service Enfance, Jeunesse et Sports de Gratentour qu'ils connaissent bien. Une équipe d'animation renforcée par trois nouveaux venus (une rotation de tous les animateurs sera mise en place pour permettre aux enfants de participer aux diverses activités proposées).

DEMARCHES INSCRIPTIONS

Un dossier d'inscription commun « Périscolaire et Centre de Loisirs » est à compléter par toutes les familles (même si votre enfant n'est présent que le midi à la cantine).

- **PERISCOLAIRE** (Matins avant l'école / Midis / Soirs après l'école en Période scolaire):
 - Les Fiches d'inscription PERISCOLAIRE seront envoyées par mail la semaine de la rentrée.
 - Les Inscriptions aux Activités Périscolaires seront directement envoyées par mail à partir de la mi-septembre 2021 (à partir de la Moyenne Section).
 - Les Activités Périscolaires commenceront à partir du **Lundi 04 Octobre 2021**.
 - **Annulations / Ajouts d'inscription la veille avant 12h00 (en dehors de ce délai la ou les séances vous seront facturées).**

L'Accueil Périscolaire de Gratentour (ou C.L.A.E) est ouvert tous les jours où il y a école (Lundi, Mardi, Mercredi (matin), Jeudi et Vendredi).

Horaires Périscolaire (ou CLAE):

Le matin de 7h30 à 8h50 pour les élémentaires et de 7h30 à 8h35 pour les maternelles.

Le midi de 11h45 à 13h35 pour les élémentaires et de 11h55 à 13h45 pour les maternelles.

Le soir de 16h15 à 18h45 pour les élémentaires et de 16h00 à 18h45 pour les maternelles.

Les enfants pourront être déposés ou récupérés lors des accueils du matin et du soir uniquement (sauf pour rendez-vous médicaux).

- **CENTRE DE LOISIRS** (Mercredis Après-Midis dans les locaux du Centre de Loisirs, rue de Mance):
 - Fiches d'inscription des Mercredis du mois de **Septembre 2021** disponibles auprès de la direction.
 - Fiches d'inscription envoyées par mail trimestriellement (mi-septembre 2021 pour les mois d'Octobre à Décembre 2021).
 - Fiches à retourner par mail (centredeloisirs@gratentour.fr) ou à déposer dans la boîte aux lettres du Centre de Loisirs, rue de Mance, **avant les dates indiquées sur chaque fiche.**
 - **ATTENTION : Nombre de places limité !**
 - **Annulations / Ajouts d'inscription une semaine à l'avance (en dehors de ce délai la ou les séances vous seront facturées).**

Horaires d'accueil du Mercredi Après-midi:

Dès la sortie des classes à 12h00 pour les élémentaires et dès 11h45 pour les maternelles

Après le repas de 13h00 à 14h00 / Le soir de 16h00 à 18h45.

Les enfants ne pourront être acceptés ou récupérés en dehors de ces créneaux horaires.



PERISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS

Groupe Scolaire Maurice SAQUER

Informations & Démarches

- **CENTRE DE LOISIRS** (**Vacances Scolaires** dans les locaux du Centre de Loisirs, rue de Mance):
 - Fiches d'inscription envoyées par mail un mois avant chaque vacance (mi-septembre 2021 pour les Vacances de la Toussaint 2021).
 - Fiches à retourner par mail (centredeloisirs@gratentour.fr) ou à déposer dans la boîte aux lettres du Centre de Loisirs (rue de Mance) **avant les dates indiquées sur chaque fiche**.
 - Possibilité d'inscrire vos enfants en journée ou en demi-journée selon vos besoins.
 - **ATTENTION : Nombre de places limité !**
 - **Annulations / Ajouts d'inscription une semaine à l'avance (en dehors de ce délai la ou les séances vous seront facturées).**

Horaires d'accueil :

Accueil du matin : 7h30 à 9h00 - Accueil du soir de 16h00 à 18h45.
Avant le repas de 11h30 à 12h00 - Après le repas de 13h00 à 14h00.

Les enfants ne pourront être acceptés ou récupérés en dehors de ces créneaux horaires.

DEMARCHES POUR L'INSCRIPTION :

Pour toute nouvelle inscription, nous vous remercions de contacter la direction par mail à l'adresse centredeloisirs@gratentour.fr

Merci de préciser les informations suivantes dans votre demande :
Nom, prénom et classe de l'enfant.

Des dossiers « papier » seront aussi disponibles sur simple demande au bureau de la direction (Centre de Loisirs, rue de Mance).

Pour les enfants déjà inscrits l'année passée, les dossiers d'inscription et les fiches d'inscription « Périscolaire et Centre de Loisirs » seront envoyés à la rentrée.

BIENTÔT ! Ouverture du portail famille !

TOUTES LES INSCRIPTIONS DEVRONT ETRE EFFECTUEES EN LIGNE PAR LES FAMILLES !

Plus d'informations à venir...

Mme MARTIN Cyrille

Directrice Service Enfance, Jeunesse & Sports
de Gratentour
Directrice ALAE - ALSH de Gratentour
centredeloisirs@gratentour.fr
06.80.84.62.35.

Mme SANTAELLA Julie

Directrice Adjointe ALAE - ALSH
Maurice SAQUER de Gratentour
centredeloisirs@gratentour.fr
06.80.84.62.35.



**GROUPES SCOLAIRES
MAURICE SAQUER ET THOMAS PESQUET
NOTE RÉGLEMENTANT
LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

1/ FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire municipal fonctionne tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

- **Groupe Scolaire Maurice SAQUER :**

a/ Maternelle : trois services sont assurés, le premier à 11 h 55, le second à 12 h 25 et le troisième à 12 h 55.

b/ Élémentaire : deux services se succèdent, le premier à 11 h 45, le second à 12 h 30.

- **Groupe Scolaire Thomas PESQUET :**

a/ Deux services seront assurés : le premier à 11 h 45 pour les maternelles et le second à 12 h 30 pour les élémentaires.

Un seul service sera assuré les mercredis, à 12 h 00 et ce, pour l'ensemble des groupes scolaires.

2/ TARIFS

Les tarifs qui étaient appliqués l'année scolaire dernière sont reconduits pour l'année scolaire 2021/2022

TRANCHE	QUOTIENT SELON LA CAF	TARIFS MATERNELLE	TARIFS ELEMENTAIRE
1	0 à 349 €	2.25	2.32
2	350 à 499 €	2.42	2.49
3	500 à 599 €	2.66	2.74
4	600 à 699 €	2.82	2.91
5	700 à 799 €	3.06	3.15
6	800 à 899 €	3.22	3.32
7	900 à 999 €	3.41	3.52
8	1000 à 1499 €	3.62	3.74
9	1500 à 1799 €	3.78	3.90
10	1800 à 2099 €	4.03	4.15
11	+ de 2100 €	4.19	4.32
Repas adultes : 5.55 €			

Nous vous rappelons que les tarifs appliqués sont en fonction du quotient familial. Afin de pouvoir bénéficier du tarif correspondant à sa situation dès la première facturation de l'année scolaire 2021/2022, chaque famille devra transmettre directement au régisseur, et au plus tard le 15 septembre 2021, l'attestation délivrée par la CAF de son quotient familial. Pour être prise en compte, cette attestation devra être transmise par courriel à l'adresse suivante : cantine@gratenour.fr. En effet, il n'y aura pas de rétroactivité dans le calcul de la facturation une fois les états du mois édités (Les personnes ne bénéficiant pas de quotient familial devront fournir au régisseur, pour le calcul dudit quotient, les avis d'imposition, toutes les prestations familiales, à l'exclusion des prestations apériodiques, et une copie du livret de famille).

3/ PAIEMENT

Le paiement s'effectue à terme échu. Après réception d'une facture mensuelle détaillée les sommes dues pourront être réglées de la façon suivante :

- par le biais de notre système de paiement en ligne,
- par chèque à l'ordre du régisseur, par retour du courrier ou en déposant ce dernier dans la boîte aux lettres située à gauche de la porte d'entrée de la mairie rue Cayssials,
- ou en espèces, lesquelles devront obligatoirement être réglées auprès du régisseur.

Les sommes dues pour les repas pris au restaurant scolaire non payées aux dates prévues seront obligatoirement perçues par la Trésorerie de l'Union. Dans le cas d'un non-paiement prolongé ou répétitif, le Maire s'autorise à prendre toutes mesures adaptées à la situation du moment.

.../...

4/ INSCRIPTIONS ET ABSENCES

Toute inscription doit obligatoirement être faite auprès du « Régisseur Loisirs Écoles » ou en cas d'absence de son suppléant. **Nulle autre personne n'est habilitée à prendre des inscriptions.**

En cas d'absence non signalée, le paiement du ou des repas sera exigible. Cependant le (ou les) repas pourra (pourront) être annulé(s) ou commandé(s), par écrit, dans la mesure où le régisseur en sera avisé **au plus tard avant 9 h 10 le matin**. Les commandes ou décommandes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie. Vous avez également la possibilité de commander ou décommander ces repas par courriel à l'adresse suivante : **cantine@gratentour.fr**. Il va évidemment de soi que vous devrez respecter l'heure limite permettant au régisseur de prendre en compte les modifications souhaitées. A cet effet, nous vous conseillons vivement de sélectionner la confirmation de lecture de votre messagerie afin d'être certain que vos commandes ou décommandes ont bien été reçues. **Cependant - et même si cette éventualité ne peut être qu'exceptionnelle - une panne informatique ou un problème sur le réseau étant toujours possible, nous vous informons que si vous choisissez d'utiliser votre messagerie pour décommander les repas vous vous engagez par le même temps à régler les repas qui, dans un tel cas de figure, ne pourraient donc pas être pris en compte par le régisseur.** Enfin, ces commandes ou décommandes ne seront pas acceptées par téléphone.

INFORMATION AU PERSONNEL MUNICIPAL ET AUX ENSEIGNANTS

Les enseignants et le personnel municipal seront tenus d'informer directement le régisseur de leurs absences.

Dans le cadre des sorties scolaires, les enseignants responsables des écoles, élémentaire et maternelle, devront prévenir, par écrit, le régisseur de cantine, de l'absence totale ou partielle d'une classe **au moins quatre jours avant sous peine d'imputation de la dépense sur la Caisse des Écoles.**

5/ SANTE

Seul l'enfant ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi entre le médecin scolaire et le médecin traitant pourra prétendre à un aménagement lors de son temps de repas.

6/ DISCIPLINE

Pendant les heures de repas les enfants sont tenus de respecter la charte cantine affichée au restaurant scolaire.

Le personnel municipal utilisera la fiche de liaison cantine qui permettra aux parents un meilleur suivi du comportement de son enfant. Il devra, en outre, signaler à l'Adjointe au Maire responsable de ce secteur tout comportement grave ou répétitif susceptible de créer le désordre ou porter préjudice à la collectivité. Cette dernière en avisera le Maire qui prendra, en concertation, les mesures en conséquence.

TOUTE INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT RÈGLEMENT

Vu, le Maire



Patrick DELPECH

L'Adjointe au Maire
aux affaires scolaires et périscolaires,
à la jeunesse et à la petite enfance



Élisabeth DEMAISON

**FICHE D'INSCRIPTION
CANTINE SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,

Le restaurant scolaire est géré par la Mairie. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner cette fiche **au plus tôt** afin de nous permettre d'effectuer les inscriptions nécessaires aux commandes de cantine scolaire pour la **rentrée 2021/2022**.

Dès retour de la présente fiche, votre (vos) enfant(s) sera (ont) **automatiquement pris en compte** pour les repas de cantine scolaire de la rentrée prochaine. **Toute annulation de la présente inscription ne pourra être effective qu'après en avoir informé directement le régisseur.**

PARENTS :

Adresse :

N° tél. personnel :

N° tél. professionnel :

Adresse courriel :

ENFANTS :

Classe : NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Classe : NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Classe : NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Mon (mes) enfant(s) fréquentera (ont) la cantine scolaire :

(Mettre une croix entre les parenthèses suivant votre choix)

- () LUNDI () JEUDI
() MARDI () VENDREDI
() MERCREDI
OU
() OCCASIONNELLEMENT*

SIGNATURE

TRÈS IMPORTANT

FICHE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A LA MAIRIE SOUS ENVELOPPE A L'ATTENTION DU RÉGISSEUR CANTINE

* A cocher si aucune présence régulière n'est prévue pour la semaine. Dans ce cas, cochez uniquement la case « occasionnellement ».
- Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) pour la première fois à l'école de Gratentour doivent **IMPERATIVEMENT** se renseigner en mairie sur le mode de fonctionnement des différents services existants.

